

LOI N°007-2020/AN

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU
TRAITE DU 12 JUILLET 2019 PORTANT MODIFICATION
DES DISPOSITIONS DU TRAITE DE L'UNION MONETAIRE
OUEST AFRICAINE DU 20 JANVIER 2007 RELATIVES A
LA DENOMINATION DU CONSEIL REGIONAL DE
L'EPARGNE PUBLIQUE ET DES MARCHES FINANCIERS**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 23 avril 2020

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier le traité du 12 juillet 2019 portant modification des dispositions du traité de l'Union monétaire ouest africaine du 20 janvier 2007 relatives à la dénomination du Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 23 avril 2020

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Sixième Vice-président

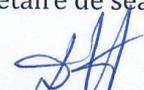


Julien KOULDIATI



ASSEMBLEE NATIONALE
BURKINA FASO
Le Président

Le Secrétaire de séance



Hama Moussa DICKO